



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 13 et 115 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Note du Président de l'Assemblée générale

Par sa résolution 61/16 intitulée « Renforcement du Conseil économique et social », l'Assemblée générale a décidé d'examiner l'application de la résolution à sa soixante-cinquième session. Dans ma lettre datée du 23 février 2011, j'ai chargé Octavio Errázuriz, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, de faciliter et de conduire les consultations sur l'examen de l'application de ladite résolution.

J'ai l'honneur de transmettre ici le texte du rapport final et des recommandations de l'« examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social » (voir annexe).

Sur la base de mes consultations, j'ai l'intention de proposer à l'Assemblée générale d'adopter ce rapport et d'encourager les acteurs mentionnés dans le rapport à assurer le suivi des recommandations qu'il contient.



Annexe

Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Introduction

Aperçu

1. L'Assemblée générale a adopté la résolution 61/16 pour donner suite aux décisions des chefs d'État et de gouvernement adoptées au Sommet des Nations Unies de 2005 au sujet du Conseil économique et social (voir A/RES/60/1, par. 155 et 156).
2. Au paragraphe 24 de la résolution 61/16, l'Assemblée générale a décidé d'examiner l'application de la résolution à sa soixante-cinquième session.
3. Pour appliquer sa décision, le Président de l'Assemblée générale, Joseph Deiss, a chargé le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies de diriger et se faciliter les consultations officielles. Le Président en a informé les représentants permanents et les observateurs permanents auprès de l'ONU dans une lettre datée du 7 décembre 2010. Le présent rapport fait la synthèse des résultats de ces consultations officielles.

Présentation du rapport

4. Le présent rapport s'inspire des vues exprimées par les États Membres lors de trois séries de consultations officielles de l'Assemblée générale les 7 et 15 mars et le 4 avril 2011.
5. Pour déterminer les principaux domaines à couvrir, le Facilitateur a organisé des consultations officielles avec diverses délégations et divers groupes régionaux. Ces consultations ont eu lieu en janvier 2011 et lui ont permis de recenser les domaines auxquels les États Membres souhaitent qu'on prête attention.
6. Le 17 février 2011, le Facilitateur a adressé une lettre, aux représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, proposant une liste de questions à examiner durant les deux premières séries de consultations, sans préjudice du droit des délégations de faire des déclarations si elles le jugent nécessaire.
7. Des consultations officielles ont eu lieu le 7 mars 2011; elles ont été consacrées : a) à un aperçu général du processus d'examen de l'application de la résolution 61/16; b) au Forum pour la coopération en matière de développement; et c) à l'examen ministériel annuel.
8. Pour les consultations officielles tenues le 15 mars 2011, les questions proposées par le Facilitateur étaient les suivantes : a) les relations du Conseil économique et social avec d'autres organes; b) la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce

(OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); c) les méthodes de travail du Conseil; et d) les questions diverses.

9. Le Facilitateur, dans une lettre datée du 21 mars 2011, a invité les États Membres à une troisième série de consultations officieuses pour examiner les questions liées à l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur lesquelles les délégations pouvaient souhaiter faire des observations supplémentaires.

10. La troisième série de consultations officieuses a eu lieu le lundi 4 avril 2011 et a notamment traité des questions suivantes : a) l'éventuelle annualisation du Forum pour la coopération en matière de développement; b) le processus préparatoire, niveau de représentation et suivi des résultats de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED; c) les changements à apporter éventuellement à l'ordre du jour de la reprise de la session du Conseil économique et social; d) les rapports des organes subsidiaires du Conseil économique et social; et e) l'amélioration des relations entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées des Nations Unies.

11. La section du présent rapport donnant les conclusions et recommandations fait la synthèse des opinions et observations des États Membres durant les consultations officieuses. Ces conclusions et recommandations sont adressées au Président de l'Assemblée générale en réponse à sa demande d'examiner l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et le Facilitateur en est seul responsable.

I. Résumé des positions des États Membres

12. Les vues, observations et suggestions des États Membres, formulées durant les trois séries de consultations officieuses plénières de l'Assemblée générale sont résumées dans la présente section, qui est structurée en fonction des thèmes recensés par le Facilitateur dans ses lettres du 17 février et du 21 mars 2011.

A. Considérations générales sur l'examen de l'application de la résolution 61/16

13. Plusieurs délégations ont indiqué que la résolution 61/16 de l'Assemblée générale avait été une étape importante dans le renforcement du Conseil économique et social et l'affirmation de sa primauté dans l'examen et la formulation des politiques de développement. La résolution avait également engendré un dialogue constructif entre les États Membres sur les moyens de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Plusieurs délégations ont dit que la résolution 61/16 étant d'adoption relativement récente, l'expérience acquise dans son application était encore trop mince. Elles ont estimé néanmoins qu'il y avait lieu d'y apporter certaines améliorations.

15. Plusieurs délégations ont déclaré que le processus devait être ciblé sur l'examen de l'application de la résolution 61/16 et non pas sur d'autres aspects du travail du Conseil en dehors de la résolution 61/16 ou impliquant des changements fondamentaux.

16. Un groupe de délégations a déclaré qu'il était possible d'améliorer la relation entre le Forum pour la coopération en matière de développement et l'examen ministériel annuel. Une telle amélioration permettrait au Conseil économique et social de procéder à un examen général de la coopération internationale pour le développement et de formuler des politiques détaillées. Cela aurait aussi pour effet de renforcer le lien entre les activités opérationnelles du système des Nations Unies et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et de promouvoir l'échange d'informations sur les pratiques optimales à suivre pour résoudre les problèmes de développement.

17. Une délégation a estimé qu'il était possible d'améliorer la relation entre le Conseil économique et social et le Groupe des 20, et que le Conseil pourrait apporter sa contribution à la définition de l'ordre du jour du Groupe des 20 concernant le développement.

B. Forum pour la coopération en matière de développement

18. Un groupe de délégations a rappelé que le Forum pour la coopération en matière de développement était conçu pour servir de plate-forme pour l'examen de tous les aspects de la coopération internationale pour le développement et d'améliorer sa gouvernance, son efficacité et son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus. Cela pourrait ainsi devenir le principal forum international de discussion des politiques de développement, étant donné notamment la crise économique et financière actuelle et son effet sur la qualité et la quantité des ressources financières pouvant être consacrées à la coopération pour le développement. Ce forum devrait donc acquérir une plus grande visibilité.

19. Une délégation était favorable au renforcement du Forum dans sa formule actuelle dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social.

20. Un groupe de délégations a souhaité que l'on évite de rendre trop rigide la formule du Forum pour la coopération en matière de développement. Elles ont exprimé une préférence pour des débats officieux et proposé que le Forum s'ouvre à un plus grand nombre d'acteurs.

21. Un autre groupe de délégations a estimé que le Forum devrait examiner les tendances de la coopération pour le développement, en particulier pour s'assurer que cette coopération reflète bien les besoins des pays en développement, que la qualité et le volume du financement du développement répondent bien aux besoins des pays en développement et que la coopération pour le développement soit bien coordonnée à l'échelle internationale pour qu'elle atteigne ses objectifs et les résultats escomptés.

22. Certaines délégations ont déclaré que le Forum devait disposer de plus de temps pour développer pleinement son potentiel, étant donné qu'il n'avait été réuni qu'en 2008 et 2010.

23. D'autres délégations ont estimé que les thèmes retenus pour le Forum pour la coopération en matière de développement devaient suivre de plus près l'ordre du jour de la session de fond du Conseil économique et social.

24. Une délégation a proposé que la formule retenue pour le Forum soit modifiée, et que l'on passe de réunions plénières à des tables rondes ou à des groupes

thématiques. Une autre délégation a proposé que l'on prête plus nettement attention aux liens entre le Forum pour la coopération en matière de développement et les forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisés pour le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

25. Un groupe de délégations a annoncé qu'il était favorable à une annualisation du Forum, qui se réunirait tous les ans et non tous les deux ans comme c'est le cas actuellement, de façon à être symétrique de l'examen ministériel annuel. Un autre groupe de délégations, sans être contre cette possibilité, a souligné qu'un tel changement risquait de grever les ressources humaines et financières des pays les moins avancés, en particulier si l'on maintient l'alternance des sessions du Conseil entre New York et Genève. Une autre délégation s'est dite prête à envisager l'annualisation du Forum si des objectifs bien précis étaient fixés.

26. En outre, plusieurs délégations ont fait observer que l'annualisation du Forum pour la coopération en matière de développement risquait de retentir sur le niveau de participation et sur la qualité des travaux préparatoires, et aboutir à une situation où l'on attacherait plus d'importance au processus qu'à la substance.

27. S'agissant de l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de développement, la plupart des délégations ont été d'avis que le Forum devait donner la priorité aux thèmes liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

28. Certaines délégations ont marqué une préférence pour un débat plus ciblé et plus technique au Forum. Un autre groupe de délégations a donné des exemples de thèmes qui pourraient être débattus au Forum : l'efficacité de l'aide, les nouveaux donateurs, la coopération Sud-Sud et la responsabilisation mutuelle au regard des objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont mis en garde contre l'idée de figer trop tôt l'ordre du jour du Forum, car cela le rendrait moins flexible et moins à même de répondre en temps voulu à de nouveaux problèmes.

29. Une délégation a dit que le Forum devait tenter de combler les lacunes existantes du système de coopération internationale pour le développement plutôt qu'aborder de nouveaux thèmes. Certaines délégations ont estimé que le Forum devait se borner à l'examen d'une ou deux questions par session.

30. S'agissant du niveau de participation, plusieurs délégations ont estimé que l'arrangement actuel (avec représentation à un niveau élevé) était adéquat. Il devait y avoir un débat plus actif pour encourager la participation. Un autre groupe de délégations a exprimé l'avis que le niveau de participation devait être encore plus élevé.

31. S'agissant du résultat attendu du Forum pour la coopération en matière de développement, un groupe de délégations a souhaité étudier la possibilité de produire un document négocié résultant des débats.

32. De l'avis d'un autre groupe de délégations, le résumé présenté par le Président du Conseil suffisait à refléter toutes les opinions et les engagements dégagés lors du Forum et à partager ainsi les pratiques optimales, ce qui reflétait la nature du Forum en tant qu'instance de dialogue. Ces délégations étaient d'avis que la négociation d'un document final modifierait la nature du Forum et diminuerait son intérêt par rapport à d'autres forums ou organes.

33. En ce qui concerne le suivi du Forum, un groupe de délégations a déclaré qu'il serait souhaitable de créer un mécanisme chargé de suivre l'application des engagements pris et d'assurer la continuité dans les travaux du Forum de façon à préserver sa pertinence et son efficacité. D'autres délégations ont indiqué que le résumé établi par le Président du Conseil économique et social suffisait à garantir le bon accomplissement du mandat du Forum et qu'il n'y avait pas de nécessité de créer un mécanisme formel de suivi.

C. Examen ministériel annuel

34. Un groupe de délégations a souligné que l'examen ministériel annuel portait sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment les OMD, et devait fournir des directives aux États Membres, aux organisations internationales et autres acteurs.

35. La plupart des délégations ont souligné que les exposés nationaux volontaires étaient utiles et avaient permis un examen des progrès accomplis vers les OMD et d'échanger des pratiques optimales et des enseignements.

36. Un groupe de délégations a invité les pays développés à tirer parti des exposés nationaux volontaires pour un échange de vues sur des questions de développement précises.

37. Plusieurs délégations ont estimé que les enseignements dégagés et les pratiques optimales recueillies grâce aux exposés nationaux volontaires pourraient être mieux diffusés. D'autres délégations ont estimé qu'il fallait élargir la participation à ces exposés nationaux volontaires d'autres acteurs et assurer un débat plus actif à leur sujet. On a également suggéré que les thèmes de ces examens nationaux volontaires devaient être mieux définis afin de permettre une analyse plus approfondie.

38. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait améliorer le niveau de participation pendant le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil et en particulier pendant les réunions où sont faits les exposés nationaux volontaires. Une délégation a proposé, à cette fin, que l'examen ministériel annuel ait lieu juste avant ou après la séance d'ouverture de l'Assemblée générale en septembre. Une autre délégation était au contraire satisfaite du niveau actuel de représentation.

39. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait améliorer les préparatifs de l'examen ministériel annuel au niveau régional avec la participation des commissions économiques régionales. Cela permettrait aussi d'encourager une participation à un niveau plus élevé à l'examen ministériel annuel.

40. S'agissant de la possibilité de transformer ces exposés nationaux volontaires en un mécanisme d'examen collégial, les délégations, dans une grande majorité, étaient favorables au maintien du caractère volontaire et des caractéristiques connexes des exposés nationaux volontaires. Elles ont estimé que procéder autrement risquait d'ouvrir des débats qui auraient un caractère conflictuel et susceptible d'affecter le niveau de participation et l'attachement porté à ce processus.

D. Relations du Conseil économique et social avec d'autres organes

41. Plusieurs délégations ont dit que plutôt que de procéder à des changements fondamentaux, il fallait rechercher des progrès modestes, successifs, dans l'amélioration de la relation du Conseil avec d'autres organes.

42. D'autres délégations ont souligné qu'il ne fallait pas oublier la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système, afin de valoriser les synergies et d'améliorer la relation entre le Conseil économique et social et les autres organes des Nations Unies. S'agissant de l'Assemblée générale, plusieurs délégations ont mentionné l'importance d'une relation plus étroite entre les deux organes et dit qu'il fallait éviter les doubles emplois, en particulier avec les travaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

43. Un groupe de délégations a souligné que le double emploi n'était qu'apparent, et que ce double emploi était nécessaire car les deux organes pouvaient aborder la même question selon des angles différents.

44. Un autre groupe de délégations a évoqué l'importance d'une meilleure relation entre le Président du Conseil économique et social et le Président de l'Assemblée générale, de même qu'entre le Bureau du Conseil et les Bureaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

45. Une délégation a également dit combien il importait d'améliorer la relation du Conseil économique et social avec le Conseil de sécurité, en faisant observer que d'après l'Article 65 de la Charte des Nations Unies le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité.

46. S'agissant de la relation entre le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et les conseils d'administration des fonds et programmes, un groupe de délégations a indiqué qu'il importait d'accroître la fréquence des réunions communes et, à ce sujet, a proposé de consacrer, à ses réunions, une ou deux journées pendant la reprise de la session du Conseil, en octobre.

47. Un autre groupe de délégations a déclaré que la formule actuelle de la réunion annuelle du Bureau du Conseil économique et social avec les bureaux des organes subsidiaires devait être améliorée. Les commissions techniques pouvaient traiter des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de leur propre point de vue, comme c'était le cas de la Commission de la population et du développement pour le thème de l'examen ministériel annuel.

48. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par l'idée de nouer une relation plus étroite entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. Une délégation a proposé que le Président de cette commission informe régulièrement le Conseil de la situation des pays qu'elle examine.

49. Plusieurs délégations étaient favorables au maintien de la pratique actuelle, consistant en réunions communes du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, ce qui permettait de mieux traiter des questions d'intérêt commun. À ce sujet, une délégation a indiqué qu'il était préférable de conserver à la formule un caractère flexible.

50. Une autre délégation a indiqué qu'il serait préférable d'attendre que la Commission de consolidation de la paix soit pleinement équipée pour accomplir son propre mandat avant d'envisager de créer un nouveau mécanisme de relations entre le Conseil économique et social et cette commission.

E. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

51. Un groupe de délégations a évoqué l'importance de cette réunion dans l'optique du suivi de la question du financement du développement, et son rôle dans l'établissement de passerelles entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, ainsi qu'avec d'autres acteurs. La réunion pourrait être améliorée sur la base de l'expérience de la réunion de 2011.

52. Un autre groupe de délégations a souligné que l'importance et l'influence de cette réunion étaient en diminution. Il était impératif de renforcer le niveau d'engagement des délégations à New York (au niveau du Représentant permanent) et des capitales, ainsi que le niveau de participation des organisations concernées.

53. En même temps, un groupe de délégations estimait qu'il serait prématuré d'apporter des changements importants au mandat et à la formule de cette réunion, car elle faisait partie du processus de suivi de la question du financement du développement. Certains ajustements pourraient cependant être apportés.

54. Une délégation a proposé que la réunion serve de cadre à un examen annuel plus large de la cohérence de l'action des diverses entités concernées. Cela aiderait à faire du Conseil économique et social le cadre des débats sur les questions économiques et financières aux Nations Unies.

55. Plusieurs délégations ont estimé aussi qu'il fallait assurer un niveau de participation élevé à la réunion, car c'était la condition du succès. À ce sujet, une délégation a proposé une formule de réunion plus dynamique, semblable à celle du Forum économique mondial de Davos (Suisse).

56. Certaines délégations ont indiqué que le niveau de participation pourrait être amélioré si la date et l'ordre du jour de la réunion en question étaient annoncés à l'avance et choisis en étroite coordination avec les États et les organisations participants.

57. Un groupe de délégations a déclaré qu'un meilleur équilibre entre la séance d'ouverture et les débats thématiques inciterait les États à se faire représenter à un niveau plus élevé. À cette fin, on a proposé d'utiliser la modalité de la vidéoconférence, et de trouver des fonds pour assurer la participation des ministres des pays en développement.

58. Sur la question de la formule de la réunion, plusieurs délégations ont estimé que le débat devait être plus actif. Certaines délégations ont proposé que les documents de référence et les exposés des orateurs soient diffusés à l'avance.

59. Plusieurs délégations ont affirmé qu'il fallait préparer l'ordre du jour en étroite coopération entre le Bureau du Conseil et les organisations concernées.

60. Plusieurs délégations ont proposé que la réunion soit axée sur un ou deux thèmes seulement.

61. Un groupe de délégations a estimé qu'il fallait améliorer le suivi des engagements pris durant la réunion. Elles ont suggéré d'explorer certaines idées telles qu'un examen de la façon dont les engagements pris par les institutions de Bretton Woods, la CNUCED et l'OMC dans les grandes conférences des Nations Unies ont été honorés. Le Bureau du Conseil pourrait aussi encourager le suivi des engagements en inscrivant à l'ordre du jour des sessions thématiques tenues pendant l'année. En outre, le secrétariat du Conseil pourrait établir un rapport sur les engagements souscrits lors de la réunion spéciale de l'année précédente. Le Président du Conseil économique et social pourrait adresser aux institutions concernées son propre résumé de la réunion dans une lettre faisant le point des principaux résultats de la réunion. Le Président pourrait aussi être invité à participer aux réunions du printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

62. Un autre groupe de délégations a considéré qu'il fallait introduire des changements dans le suivi de la réunion et qu'il serait préférable d'améliorer la nature synthétique du processus, par une meilleure coordination entre la réunion spéciale du Conseil économique et social et le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

63. Une autre délégation a dit que la relation entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED serait plus logiquement à examiner à propos du processus du financement du développement plutôt que dans les consultations officieuses sur la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

F. Méthodes de travail du Conseil économique et social

64. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait donner aux nouveaux membres du Bureau les directives nécessaires sur les fonctions attendues d'eux. Il devrait y avoir une présentation du Règlement intérieur du Conseil économique et social et un examen des principales décisions à prendre durant l'année. De même, le nouveau bureau devrait rencontrer le bureau sortant au début de chaque année, afin que ce dernier lui transmette l'expérience et l'information acquises. Il faudrait également donner une plus grande importance durant la session de fond du Conseil économique et social au rapport du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

65. Un autre groupe de délégations a déclaré que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pourrait s'inspirer de l'initiative du Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale l'an dernier, qui a abouti à l'adoption d'une décision formelle à ce sujet. Ces délégations ont également souligné que la façon dont le Président du Conseil économique et social dirige les débats est d'importance critique pour déterminer le succès des sessions du Conseil économique et social. Elles ont proposé aussi que les membres du Bureau siègent pour plus longtemps, ce qui serait un moyen d'améliorer la continuité et l'efficacité du travail du Conseil.

66. Un groupe de délégations a évoqué la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système et la relation entre le Bureau du Conseil économique et social et les bureaux des conseils d'administration des fonds

et programmes des Nations Unies. La réunion de ces divers bureaux devait être améliorée, de façon que le travail du Conseil économique et social soit d'une plus grande pertinence pour les activités opérationnelles des fonds et programmes, et réciproquement.

67. Une délégation a souligné qu'il fallait améliorer l'efficacité du secrétariat du Conseil : au début de chaque année, une information complémentaire devrait être communiquée aux membres du Conseil. Les États Membres devraient également être informés à l'avance des documents pertinents pour chaque session ou réunion.

68. Un autre groupe de délégations a dit que le secrétariat et le Bureau du Conseil devaient travailler étroitement ensemble, en particulier pour que les réunions et les sessions du Conseil soient préparées longtemps à l'avance.

G. Relation entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées des Nations Unies

69. Un groupe de délégations a dit qu'il importait de renforcer le Conseil des chefs de secrétariat tout en le rendant plus transparent et plus responsable. Elles étaient également favorables à ce qu'on prête plus d'attention à l'examen du suivi des engagements pris et des mandats définis au Conseil des chefs de secrétariat. Elles ont proposé que cela soit fait durant la troisième ou la quatrième semaine de juin, au moment de l'examen des rapports des organes subsidiaires du Conseil économique et social.

70. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des réunions d'information organisées par le Président du Conseil économique et social après les sessions du Conseil des chefs de secrétariat, comme le demande l'Assemblée générale au paragraphe 4 c) de sa résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système.

71. Un autre groupe de délégations a appelé l'attention sur les dispositions des Articles 57 et 63 de la Charte des Nations Unies, qui prévoient que le Conseil économique et social peut coordonner les activités des institutions spécialisées, par des consultations et des recommandations à celles-ci.

H. Questions diverses

72. Au sujet de la session de fond du Conseil économique et social en général, un groupe de délégations a affirmé qu'il fallait réduire au minimum les doubles emplois. Par exemple, alors que l'objet du débat consacré aux questions de coordination est de faciliter le suivi d'une déclaration ministérielle par le système des Nations Unies, il fallait préciser la nature même de ce débat et sa relation avec le débat général.

73. On a estimé que le débat général couvre un trop grand nombre de questions, ce qui le rend souvent superficiel. Il serait possible d'examiner les questions administratives qui sont actuellement traitées lors du débat général en dehors de la session de fond, par exemple lors de la reprise de la session du Conseil.

74. Un autre groupe de délégations a souligné qu'il serait utile, lors de la reprise de la session du Conseil en octobre, de tenir des débats de fond.

75. Mais une délégation a souligné que renvoyer les questions de la session de fond à la reprise de la session risquait de rendre floue la distinction entre les objectifs des deux sessions.

76. Une délégation a souligné qu'il fallait améliorer l'interaction entre le débat consacré aux activités opérationnelles et le débat consacré aux questions de coordination, lors de la session de fond, et a proposé des moyens d'améliorer la cohérence à l'échelle du système dans les activités opérationnelles visant les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

77. Un groupe de délégations a dit qu'il fallait améliorer la coordination entre l'ordre du jour du Conseil et plus généralement l'agenda des Nations Unies, de façon que le Conseil puisse suivre de façon plus efficace l'accomplissement des mandats des grandes conférences des Nations Unies par tous les acteurs compétents.

78. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait améliorer l'interaction du Conseil économique et social avec les autres acteurs en dehors du système des Nations Unies et faire plus largement connaître le Conseil. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait d'améliorer la connaissance, par le public, du travail du Conseil et d'accroître la participation des parlements nationaux à ses travaux.

79. Une délégation a proposé de rendre le Conseil mieux à même de réagir rapidement aux crises économiques et sociales de façon à être mieux connu du public.

80. Un groupe de délégations a souligné qu'un des éléments essentiels de l'intérêt propre du Conseil était justement d'encourager l'interaction entre divers acteurs. Ce rôle améliorerait la perception que le système des Nations Unies était tout indiqué pour traiter les questions d'intérêt mondial.

81. Un groupe de délégations a estimé qu'il fallait renforcer le Comité chargé des organisations non gouvernementales.

82. Une autre délégation a indiqué que l'examen de plusieurs questions nouvelles, telles que la santé, la science et la technologie, et la gouvernance d'Internet aurait tout à gagner à des consultations avec des partenaires non classiques, avec la société civile et le secteur privé.

83. En outre, un groupe de délégations a proposé d'explorer la possibilité de créer un mécanisme chargé de suivre les engagements pris lors de la réunion annuelle concernant la philanthropie.

84. Lors de la consultation officieuse du 4 avril 2011, les délégations avaient étudié certaines idées avancées durant les deux séries de consultations antérieures.

85. Il existait des vues différentes sur la proposition de reformuler l'ordre du jour de la reprise de la session du Conseil économique et social en octobre. Un groupe de délégations estimait que cette reprise de session pouvait examiner les rapports des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et les rapports des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Cela offrirait de meilleures possibilités de dialogue et d'interaction.

86. Un autre groupe de délégations a mis en garde contre une fragmentation de la session de fond et appelé à un examen cohérent des rapports des organes subsidiaires.

87. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait prêter une attention plus grande à la question de la coopération régionale et engagé à explorer les moyens de stimuler le dialogue avec les commissions régionales des Nations Unies sur cette question lors de la session de fond.

88. Un groupe de délégations a approuvé la proposition de renvoyer la présentation des rapports des organes subsidiaires du Conseil économique et social à la troisième ou la quatrième semaine de juin avant la session de fond, ce qui aurait pour effet d'alléger le débat général.

89. Un autre groupe de délégations a dit qu'il était favorable au maintien de la session de fond telle qu'elle était. Certaines délégations ont envisagé la possibilité d'allonger à cinq semaines la durée de la session de fond de façon à trouver un meilleur équilibre entre les divers thèmes traités.

90. On a proposé d'étudier d'autres moyens de rationaliser l'ordre du jour du débat général et d'améliorer la qualité des débats, notamment en regroupant l'examen de certains rapports.

II. Conclusions et recommandations

91. On trouvera plus bas les principales recommandations issues des consultations officielles de l'Assemblée générale sur l'examen de l'application de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, mené conformément au mandat donné au Facilitateur par le Président de l'Assemblée.

Conclusions

A. Aspects généraux de l'examen de l'application de la résolution 61/16

92. Il existe un large consensus sur l'idée que l'objet des consultations officielles est d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la résolution 61/16, comme le prescrit le paragraphe 24 de la résolution de l'Assemblée générale. Les consultations ont donc porté sur les questions mentionnées dans cette résolution.

93. On estime que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/16 est bien une étape importante du renforcement du rôle du Conseil économique et social.

94. Bien que la résolution 61/16 ait été adoptée assez récemment, il est manifeste qu'il est encore possible d'en améliorer l'application. Grâce aux consultations officielles, des mesures graduelles précises pourraient être introduites à ce sujet.

95. Les consultations officielles ont permis de dégager des voies possibles à explorer de façon plus approfondie et qui pourraient être l'objet d'un nouveau processus de consultations officielles à une date ultérieure.

B. Forum pour la coopération en matière de développement

96. Le Forum pour la coopération en matière de développement est une importante part des fonctions assignées au Conseil économique et social par la résolution 61/16

de l'Assemblée générale. Le Forum devrait jouer un rôle appréciable dans l'examen des questions liées à la coopération pour le développement et il devrait profiter d'une large participation de tous les acteurs.

97. La création du Forum pour la coopération en matière de développement a suscité de grandes espérances. Comme il ne s'est réuni que deux fois, en 2008 et 2010, il n'est pas possible de déterminer si le Forum a été à la hauteur de ces espérances, mais il est possible d'identifier d'ores et déjà certains domaines où des progrès pourraient être faits.

98. Il n'y a pas encore d'accord bien net sur la question de savoir si le Forum doit se tenir tous les ans plutôt que tous les deux ans.

99. Pour mieux valoriser les synergies, le programme de travail du Forum pour la coopération en matière de développement devrait se limiter à quelques thèmes et être étroitement lié à l'ordre du jour du Conseil économique et social et à l'agenda des Nations Unies qui sont plus généraux.

100. Les opinions diffèrent quant à la nécessité d'améliorer les résultats du Forum et de créer un mécanisme de suivi.

101. Il devrait être possible de relever le niveau de participation au Forum pour la coopération en matière de développement. Il faudrait trouver les moyens d'attirer des responsables de haut niveau de la coopération pour le développement, notamment en faisant plus largement connaître les travaux du Forum.

102. Le fait que le Forum fait intervenir de nombreux acteurs en constitue manifestement un atout.

C. Examen ministériel annuel

103. L'examen ministériel annuel est l'un des principaux résultats de la résolution 61/16. En particulier, les exposés nationaux volontaires ont permis d'examiner le degré d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national.

104. Les examens nationaux volontaires sont un bon moyen de diffuser les pratiques optimales et les enseignements dégagés. Leur caractère volontaire doit être conservé.

105. Il doit être possible d'améliorer la diffusion des enseignements dégagés et des pratiques optimales retirées des examens nationaux volontaires. Le site Web des Nations Unies (<http://webapps01.un.org/nvp/frontend.action>) a été ouvert à cet effet et de nouvelles initiatives devraient être étudiées dans cette optique.

106. Alors que les pays qui font ces exposés nationaux volontaires sont habituellement représentés à un niveau élevé, le niveau d'ensemble et le type de participation des États Membres durant ces exposés pourraient être améliorés.

107. Les préparatifs de l'examen ministériel annuel au niveau régional pourraient encore être améliorés. Les autorités nationales devraient s'engager, dans ce processus, à se faire représenter à un niveau approprié durant les exposés nationaux volontaires. Les commissions régionales des Nations Unies ont manifestement un rôle à jouer dans un nouveau renforcement de la composante régionale du processus d'examen.

D. Relation du Conseil économique et social avec d'autres organes

108. La relation entre le Conseil économique et social et les autres organes des Nations Unies devrait être améliorée, comme le recommande la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.

109. Il faut une meilleure coordination avec l'Assemblée générale, et pour cela il faut des interactions au niveau des présidents et entre les bureaux du Conseil et de la Deuxième et de la Troisième Commissions.

110. Le Conseil économique et social devrait avoir avec les fonds et programmes une relation plus étroite, notamment grâce à des réunions communes plus fréquentes qui seraient chargées d'examiner les questions d'intérêt commun.

111. Le Conseil économique et social devrait mieux coordonner son action avec celle de ses organes subsidiaires.

112. La relation entre le Conseil économique et social et la Commission de la consolidation de la paix devrait être approfondie d'une façon qui enrichisse le travail des deux organes.

113. De même, il devrait être possible d'améliorer la relation entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ainsi qu'entre le Conseil économique et social et d'autres organes s'occupant de questions relatives au développement.

E. La réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

114. Cette réunion est un maillon essentiel du lien entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED.

115. Elle fait partie intégrante du mécanisme de suivi du financement du développement mis en place par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session ordinaire au paragraphe 18 de sa résolution 64/193.

116. Il y a lieu d'encourager les États à se faire représenter à un niveau plus élevé à cette réunion et d'améliorer ainsi l'impact de ses résultats.

117. Les premiers préparatifs et les premières consultations avec les États Membres et avec les organisations concernées sont importants. Des ajustements pourraient être apportés à la formule et à l'ordre du jour de la réunion de façon à ce que le débat soit plus incisif.

F. Méthodes de travail du Conseil économique et social

118. Il y a lieu d'améliorer les méthodes de travail du Conseil par diverses initiatives.

119. En particulier, le rôle du Bureau du Conseil économique et social devrait encore être élargi, aussi bien au niveau du Conseil que de sa relation avec les bureaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Son interaction avec les bureaux des conseils d'administration des divers fonds et

programmes des Nations Unies et des commissions techniques devrait également être améliorée. Il importe aussi de privilégier une coordination appropriée entre le Bureau et le secrétariat du Conseil économique et social.

120. Il y a lieu d'améliorer le travail du secrétariat.

G. Relation entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées

121. Il est important que le Conseil économique et social exerce son rôle de coordination à l'égard des institutions spécialisées en respectant les textes, et notamment la Charte.

122. De même, il devrait exister une interaction effective entre le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

H. Questions diverses

123. Le débat consacré aux questions de coordination et le débat général de la session de fond du Conseil économique et social pourraient être améliorés.

124. Le Conseil économique et social a un rôle critique à jouer pour faciliter le suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

125. Le Conseil économique et social devrait élargir et approfondir son interaction avec les acteurs extérieurs au système des Nations Unies que sont les parlements, les universités, la société civile et le secteur privé.

126. Il faut s'efforcer de faire mieux connaître le travail du Conseil économique et social au public.

127. Il y a lieu de suivre plus systématiquement les discussions qui ont lieu lors de la réunion annuelle sur la philanthropie.

Recommandations

128. Les conclusions issues des consultations officieuses amènent à formuler les recommandations suivantes.

Recommandations nécessitant un mandat de l'Assemblée générale

129. L'Assemblée générale pourrait envisager de :

a) Convier les institutions spécialisées, et notamment les organisations financières et commerciales internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les universités à participer, à un niveau élevé, aux réunions et manifestations du Conseil économique et social, comme l'envisage la résolution 61/16;

b) Prier le Conseil économique et social de rendre plus étroite sa relation avec les fonds et programmes, notamment par des réunions communes plus fréquentes et plus substantielles pour examiner les questions d'intérêt commun;

c) Encourager le Forum pour la coopération en matière de développement à continuer, dans ses travaux, à s'adresser à tous les acteurs, et notamment les organismes des Nations Unies, les organisations financières et commerciales internationales, les organisations régionales, les parlementaires, la société civile, les universitaires, les représentants du secteur privé et les collectivités locales;

d) Prier le Conseil économique et social d'élargir son rôle de coordination à l'égard des institutions spécialisées des Nations Unies en respectant les textes en vigueur, et notamment la Charte des Nations Unies;

e) Prier les commissions régionales des Nations Unies d'apporter leurs contributions à la préparation de l'examen ministériel annuel;

f) Demander une fois de plus au Conseil économique et social d'engager les commissions régionales et autres organes subsidiaires compétents, dans les limites de leurs mandats, à apporter leur contribution à l'examen ministériel annuel, et inviter le Secrétaire général à présenter ces contributions dans son rapport sur le rôle du Conseil dans un suivi cohérent et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes;

g) Prier le Conseil économique et social de continuer à introduire systématiquement l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses activités et à établir régulièrement des rapports et des évaluations de ses activités et de celles des États Membres et d'autres acteurs, à titre de contribution aux examens annuels que fait l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement^a;

h) Prier le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, en s'appuyant sur l'expérience acquise jusqu'à présent, d'organiser une nouvelle réunion commune pour examiner les questions d'intérêt commun;

i) Décider d'examiner l'application de la résolution 61/16 durant la deuxième partie de sa soixante-septième session, en 2013.

130. Les délégations estiment qu'il faudrait consacrer plus de temps à une évaluation plus substantielle de certains aspects de la résolution 61/16, notamment la question de l'augmentation de la fréquence des réunions du Forum pour la coopération en matière de développement et les moyens d'en améliorer le cadrage et le suivi.

131. En outre, un nouvel examen permettrait de suivre l'application des recommandations que l'Assemblée générale pourrait décider de faire suite à la présente consultation officieuse.

^a L'Assemblée générale pourrait envisager de consacrer, à sa soixante-neuvième session en 2013, sa réunion spéciale à l'examen des efforts faits pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et retenir comme thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2014 : « Les problèmes actuels et nouveaux que pose la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 au plus tard et la préservation ultérieure des gains obtenus en matière de développement ».

Recommandations qui peuvent être appliquées par le Bureau du Conseil économique et social

132. Sur la base de la consultation officieuse, les points suivants pourraient être portés à l'attention du Bureau du Conseil économique et social :

- a) Forum pour la coopération en matière de développement :
 - i) L'ordre du jour du Forum devrait se limiter à un ou deux points;
 - ii) Il faudrait donner la priorité aux questions qui ont une importance décisive pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Examen ministériel annuel : les exposés nationaux volontaires devraient être enrichis par des débats plus incisifs;
- c) Relation entre le Conseil économique et social et d'autres organes :
 - i) Le Bureau du Conseil économique et social devrait être régulièrement en contact avec les bureaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions de l'Assemblée générale;
 - ii) Il faudrait organiser régulièrement des réunions communes sur les questions de fond entre le Bureau du Conseil économique et social et les bureaux des conseils d'administration et fonds et programmes des Nations Unies et des organes subsidiaires;
- d) Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED :
 - i) Le Bureau du Conseil économique et social devrait décider de la date et de l'ordre du jour de la réunion dès la fin de l'année précédente, après avoir consulté les États Membres et les organisations concernées. La réunion devrait porter sur un ou deux points importants seulement;
 - ii) La formule de la réunion devrait être améliorée de façon que le débat soit plus incisif, par exemple en faisant en sorte que les déclarations solennelles soient prononcées lors de la séance d'ouverture et non pas durant les débats thématiques;
 - iii) Les documents de la réunion et les déclarations des membres des groupes et autres participants devraient être distribués à l'avance;
 - iv) La participation des acteurs importants devrait, dans des cas exceptionnels, donner lieu à une transmission par vidéoconférence;
 - v) Le Président du Conseil devrait faire connaître aux chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales concernées le résumé et les principales conclusions de la réunion;
 - vi) Le Président du Conseil devrait demander à participer régulièrement aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour y présenter les résultats de la réunion et en améliorer ainsi l'impact;

- e) Méthodes de travail du Conseil :
 - i) Une réunion devrait être organisée pour familiariser les nouveaux membres du Bureau du Conseil économique et social avec les méthodes de travail du Conseil et avec les principales décisions prises durant l'année;
 - ii) Le Bureau sortant et le nouveau Bureau du Conseil devraient se réunir en janvier de chaque année pour échanger des données d'expérience;
- f) Relation du Conseil économique et social avec les institutions spécialisées des Nations Unies :
 - i) Le Président du Conseil économique et social devrait continuer à convoquer périodiquement des réunions d'information à l'intention des États Membres, avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, comme le prévoit la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système;
 - ii) Le Bureau du Conseil économique et social devrait améliorer la coordination de fond avec les organes compétents des institutions spécialisées des Nations Unies;
- g) Questions diverses :
 - i) Le Bureau du Conseil économique et social devrait proposer au Conseil d'examiner, lors de la session de fond de 2012, une série de mesures visant à faire plus largement connaître les activités du Conseil et à améliorer sa relation avec les acteurs extérieurs au système des Nations Unies, que sont les parlementaires, les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé et des universités;
 - ii) De même, le Bureau pourrait proposer au Conseil des recommandations tendant à ce qu'il suive de façon plus systématique le débat lors de la réunion annuelle portant sur la philanthropie;
 - iii) Le Bureau du Conseil économique et social devrait organiser un dialogue sur la coopération régionale avec les commissions économiques régionales pendant le débat consacré aux questions de coordination, en commençant dès la session de fond de 2012.

Recommandations qui peuvent être appliquées par le secrétariat du Conseil

133. Le secrétariat du Conseil devrait :

- a) Préparer des projets de propositions sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, qui les examinerait à sa session de fond de 2012;
- b) Proposer au Bureau des dispositions en vue de fournir à l'avance des informations sur les documents pertinents du Conseil;
- c) S'efforcer de faire plus largement connaître et comprendre les travaux du Conseil économique et social.